

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 15 SEPTEMBRE 2015

Le mardi 15 septembre 2015 Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil d'Arrondissement, dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations. Madame la Maire ouvre la séance du Conseil d'Arrondissement à 20h45 et propose de désigner Sarah PEILLON pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Madame PEILLON procède à l'appel des présents.

PRESENTS :

Mme Myriam PICOT, Mme Zorah AIT-MATEN, M. Eddy ACACIA, M. Romain BLACHIER, Mme Valérie GALLIOU, M. Paulo DA COSTA, Mme Martine UBALDI-CLARET, M. Christophe AMANY, Mme Claire SADDY, M. Loïc GRABER, M. Jean-Yves SECHERESSE, Mme Françoise RIVOIRE, Mme Anne-Sophie CONDEMINE, M. Christophe GEOURJON, Mme Corinne IEHL, M. Bruno CHARLES, M. Kear Kun LO, Mme Ivana PLAISANT, Mme Sarah PEILLON, Mme Laure DAGORNE, Mme Emilie DESRIEUX, M. Saidi-Ali CHELLALI.

EXCUSES :

Mme Marie-Madeleine FIERS
M. Richard BRUMM
M. Thierry BRAILLARD
M. Kader CHARNI
Mme Agnès MARION

POUVOIR A :

Mme UBALDI-CLARET
Mme PICOT

Mme AIT-MATEN

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION EN DATE DU 30 JUIN 2015 : Madame la Maire demande si le compte rendu appelle des remarques ou observations. Personne ne demandant la parole, elle le met aux voix. Le **compte-rendu** est **adopté à l'unanimité**.

M. CHELLALI : Madame le Maire, je voudrais faire une observation en préambule de votre conseil. Il est d'usage que les conseils d'arrondissement se tiennent à l'issue de la commission thématique du conseil municipal, ce qui permet de poser des questions via nos groupes politiques et d'avoir un certain nombre d'informations permettant de mieux comprendre les délibérations qui nous sont proposées.

Or, pour ce conseil, la commission culture, patrimoine, droit des citoyens, évènements, ne s'est pas encore réunie et, après plusieurs changements de dates et d'horaires, c'est demain qu'elle aura lieu.

En conséquence, nous aurons une abstention de principe sur un certain nombre de dossiers concernant cette commission afin de marquer notre désapprobation avec cette méthode de travail qui nous paraît nuisible au bon exercice de la démocratie. Je vous remercie.

Mme le MAIRE : Merci Monsieur CHELLALI, nous en prenons acte.

1 - Programmation financière 2015 au titre de la politique de la ville volet habitat, GSUP investissement et fonctionnement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Vous savez que la ville de Lyon prépare actuellement avec ses partenaires institutionnels le futur Contrat de Ville 2015-2020 qui succèdera à l'actuel Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

C'est donc dans cette transition que cette programmation 2015 s'inscrit. Cette programmation couvrira des projets sur des territoires en géographie prioritaire sur deux volets : subventions de fonctionnement et subventions d'équipement.

Le 7^e arrondissement est concerné par une subvention de fonctionnement pour un projet porté par Grand Lyon Habitat (accompagnement à l'entretien des espaces sur utilisés dans le quartier de Gerland) pour un montant de 6 000 euros.

Une subvention d'équipement toujours pour Grand Lyon Habitat (soutien à l'amélioration des logements occupés, cité Jardins Lyon 7^e) pour un montant de 10 000 euros et un fonds de petits travaux sur un espace extérieur suite à des actes de vandalisme Cité Jardins – Lyon 7^e) pour un montant de 10 000 euros.

Je vous demande chers collègues de donner un avis favorable à cette programmation et vous en remercie.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

2 - Lyon 7^e – Convention d'occupation temporaire à titre gratuit accordée par la ville de Lyon au profit de l'Association Habitat et Humanisme Rhône du terrain 24, avenue Jules Carteret à Lyon 7^e – EI 07286.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Je vous rappelle pour mémoire qu'Habitat Humanisme occupe ce terrain du Grand Lyon prêté par convention également à la ville de Lyon qui l'accorde à son tour à l'association, pour accueillir le Train de nuit qui était sur Perrache et en état de réhabilitation totale.

Ce Train de nuit est quasiment terminé puisque des futurs locataires en prendront possession en janvier 2016. Nous vous proposons de prolonger cette convention d'occupation jusqu'en janvier 2016 afin de pouvoir rendre le terrain 24 avenue Jules Carteret dans le même état qu'il était à l'arrivée du Train de nuit.

C'est simplement une convention d'occupation temporaire qui met à jour ce qui existe déjà.

Je vous demande chers collègues de donner un avis favorable à cette programmation et vous en remercie.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

3 - Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF, opération été) pour un montant de 798 500 euros – Autorisation de signer les conventions de financement.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Ce rapport concerne des subventions aux associations qui développent des actions en faveur des personnes en difficulté, dans l'aide alimentaire, l'accueil de jour, le maintien du lien social etc. Vous pouvez lire l'intégralité du corps de la délibération. Le montant total de ces subventions est de 798 500 euros.

Nous sommes concernés dans le 7^e par l'Entraide Protestante de Lyon avec une subvention de fonctionnement général à la structure Diaconat de 25 000 euros.

Je vous demande chers collègues de donner un avis favorable à cette programmation et vous en remercie.

M. BLACHIER : *Comme chaque année, lorsque ça concerne l'Entraide Protestante, étant donné mes responsabilités dans cette association, je ne participerai pas au vote bien que je soutienne fortement cette association.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.
(**M. BLACHIER** ne participe pas au vote)

4 - Attribution de subventions à des associations d'anciens combattants.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Nous savons le rôle que tiennent les associations qui promeuvent la mémoire et nous avons la chance d'avoir dans notre arrondissement un certain nombre d'associations liées aux anciens combattants.

Nous sommes concernés par 7 associations dans cette délibération : l'association départementale des Combattants Prisonniers de Guerre du Rhône – combattants Algérie, Tunisie, Maroc – montant proposé 800 euros ; Mouvement d'Union et d'Action des Déportés et Internés de la Résistance – Espace Berthelot – montant proposé 2 000 euros ; l'association des Messagers de la Mémoire – montant proposé 2 500 euros ; la Fédération des Amicales Régimentaires et d'Anciens Combattants de Lyon et de sa région – montant proposé 4 100 euros ; Union Française des Associations de Combattants et de Victimes de Guerre – montant proposé 500 euros ; l'association Républicaine des Anciens Combattants et Victimes de Guerre - montant proposé 200 euros ; l'association Nouvelles des Anciens et Amis de l'Indochine de la région lyonnaise – montant proposé 1 000 euros.

Vous trouverez le détail de leurs activités et la destination de ces subventions dans ce rapport.

Je vous demande chers collègues de donner un avis favorable à cette programmation et vous en remercie.

Mme IEHL : *Concernant la dernière association citée dans le lot des associations d'anciens combattants, nous nous abstenons car le texte fait l'apologie de l'Indochine française et là ça ne passe pas très bien.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.
(2 abstentions : Mme IEHL, M CHARLES)

5 - Attribution de subventions de fonctionnement à trois associations patrimoniales sur le Fonds d'Intervention du Patrimoine (FIP) pour un montant global de 12 000 euros et approbation d'une convention pour le Musée Urbain Tony Garnier.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Nous sommes concernés dans notre arrondissement par le Musée de l'histoire militaire de Lyon et de la région. Ce musée retrace l'histoire militaire de Lyon, de la conquête romaine jusqu'à aujourd'hui, il se rénove peu à peu et nous proposons de lui attribuer une subvention de 2 000 euros.

Je vous demande chers collègues de donner un avis favorable à cette programmation et vous en remercie.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

6 - Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de l'égalité et des droits des citoyens pour un montant total de 27 000 € – programmation complémentaire 2015.

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : Il s'agit d'une programmation complémentaire 2015. Nous sommes concernés dans notre arrondissement par l'association Cap Diverses Cités pour un montant de 1 000 euros, afin de contribuer à un festival international de la diversité 2015 « nous vous ...Lyon, l'égalité sans discrimination ».

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

7 - Programmation complémentaire 2015 au titre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD).

Rapporteur : Eddy ACACIA

M. ACACIA : J'ai largement développé, lors d'un précédent conseil, le rôle du CLSPD qui s'inscrit totalement dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance dans la ville de Lyon, il en est l'organe majeur.

Aujourd'hui, il s'agit de donner une subvention de 30 750 euros à la Mission locale de Lyon et, nous concernant dans le 7^e (le tout Lyon), une subvention de 10 750 euros.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

8 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à 4 associations du secteur des cultures urbaines pour un montant global de 20 000 € sur le Fonds d'Intervention Culturelle – Approbation d'une convention.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit du secteur des cultures urbaines, je ne vais pas tout détailler mais juste insister sur celles du 7^e arrondissement.

Ninkasi Musiques qui organise son deuxième évènement qui est le Ninkasi Urban Week qui s'organise entre le local du Ninkasi de Gerland et le cinéma le Comoedia donc pour une promotion des cultures urbaines sur toutes les formes.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

9 - Attribution de subventions de fonctionnement à des associations culturelles pour un montant global de 63 000 € – Enveloppe « Fond d'Intervention Culturelle - FIC » - Approbation de conventions.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Il s'agit ici d'une délibération beaucoup plus générale, au titre du FIC. L'association concernée dans le 7^e arrondissement est Les Inattendus qui ont participé avec un grand succès à Tout l'Monde dehors de cet été.

Cette association développe un certain nombre d'activités au niveau du cinéma, des films hors normes.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

10 - Attribution de subventions de fonctionnement à 45 lieux et compagnie œuvrant dans les domaines du théâtre et du cirque pour un montant global de 314 000 € FIC et 15 000 € CASINO.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Notre arrondissement est concerné par Balises pour 10 000 euros, Mac Guffin pour 2 000 euros, la Compagnie du Chien Jaune qui certes, n'est pas dans notre arrondissement mais qui, après une certaine insistance, a accepté de faire le festival Novembre des Canuts, chez nous. Je les en remercie.

Le Chien Jaune, compagnie de théâtre qui organise Novembre des Canuts autour de la mémoire des canuts, qui oubliait régulièrement que la Guillotière était le secteur dans lequel s'était déroulée principalement, la révolte des canuts et qui a donc l'amabilité de venir faire un certain nombre de pièces de théâtre, que vous allez pouvoir apprécier au mois de novembre, dans le 7^e arrondissement.

La Compagnie Mac Guffin dont vous connaissez le nom du théâtre qu'elle occupe rue de Marseille, qui est le théâtre l'Uchronie.

L'association Balises que vous connaissez, qui est un regroupement des principes du théâtre de la Métropole de Lyon qui, organise la promotion du théâtre auprès du grand public.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

11 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre du volet culture de la politique de la ville.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Je citerai ici 3 structures dont une pour laquelle la délibération sur la forme, pose une question, c'est la Sauce Singulière qui est une association du 7^e arrondissement, bien connue avec une figure de la Guillotière qui la dirige ; elle est notée dans le 3^e arrondissement alors qu'elle est présente dans le 3^e et le 7^e arrondissement. J'en ferai part à la commission culture demain.

Une autre association du 7^e arrondissement fait un travail remarquable, Traversant 3 qui est intervenue à quelques reprises, notamment dans des créations pour enfants, dans ces derniers mois, dans notre arrondissement dans un travail commun avec les librairies de la Guillotière notamment.

La Compagnie Acte qui a réussi à fédérer un public très divers et très large, ce n'est pas toujours le cas des acteurs culturels locaux, eux ont réussi en faisant une résidence artistique que l'on a pu célébrer, à la Cité Jardins à Gerland.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI)

12 - Attribution de subventions pour la programmation dans les arrondissements de la Fête des Lumières 2015 du samedi 5 au mardi 8 décembre – Approbation de modèles de conventions types (mixte et application).

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Comme vous le savez, nous avons un volet Fête des Lumières et ce rapport concerne l'ensemble des projets qui seront retenus pour la fête des lumières. Nous allons les voter dans les

prochains conseils d'arrondissement et je vous ferai un état des lieux de ce que l'on va proposer dans le 7^e arrondissement qui bénéficie d'une politique propre, au moment de la fête des lumières, bien qu'elle soit restreinte sur le plan budgétaire et très intéressante en termes d'animation dans nos quartiers.

Cette année, nous avons insisté sur le fait que nous voulions que ce soit des compagnies lyonnaises qui interviennent, nous avons déjà commencé l'année dernière mais, là nous avons plus de temps pour faire la publicité de cette volonté.

Vous allez avoir des structures du 7^e arrondissement ou de Lyon. On est à 92% de porteurs de projets lyonnais et à 75% de porteurs de projets du 7^e arrondissement. On est les seuls à fonctionner ainsi. Lorsque l'on n'a pas beaucoup d'argent, il faut faire travailler les structures de son arrondissement, dans le sens où l'on nous explique que le 7^e arrondissement est un endroit où la culture est en décollage, il nous semble que notre rôle de mairie d'arrondissement est d'accélérer ce décollage et c'est pour cela que l'on a pris ces décisions.

Trois structures : le théâtre du Verseau situé rue Pasteur qui a un cabaret un peu décalé qui a eu beaucoup de succès l'année dernière, on les a reconduits en leur disant que l'année prochaine, on doit faire tourner les créateurs.

Le Prado Rhône-Alpes qui est le volet culturel de Notre Dame des Sans Abris, qui propose un projet ambitieux d'insertion que l'on a souhaité accompagner malgré le fait que c'est très vaste pour une mairie d'arrondissement. On a un accompagnement pour trouver d'autres financements parce que l'enveloppe d'arrondissement est très restreinte.

AADN, une structure située entre le 3^e et le 7^e arrondissement, qui est une structure d'art numérique, connue au plan national désormais.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI

13 - Attribution d'une subvention de 3 000 € à L'Association « AOA Production » pour le festival « Intergalactiques » du 19 au 25 octobre 2015 dans plusieurs lieux de Lyon.

Rapporteur : Romain BLACHIER

M. BLACHIER : Je ne vais pas décompter les différentes activités de « AOA Production » qui organise une dizaine d'événements par mois.

Ils n'ont qu'un seul salarié qui vient d'arriver. AOA Production est félicitée pour les Intergalactiques qui est un événement littéraire et de loisirs sur la question de la littérature de science fiction, sur l'imaginaire.

Je vous propose de donner un avis favorable à cette délibération.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 abstentions) : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI

14 - Attribution de subventions pour un montant total de 19 000 € à des associations de commerçants et producteurs dans le cadre de l'animation commerciale sur le territoire de la ville de Lyon.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Le dynamisme que nous apprécions tous sur nos marchés, repose notamment sur les actions collectives menées par les associations de professionnels qui souhaitent répondre aux enjeux économiques de leurs adhérents, ainsi qu'aux attentes des clients.

Pour assurer la pérennité de ces actions et garantir ainsi le maintien d'une offre commerciale de qualité, la ville de Lyon accompagne les démarches de plusieurs associations.

Nous sommes concernés dans le 7^e arrondissement par le soutien à l'association ADPM. Comme chaque année, cette association organise une action liée à la Fête de la Gastronomie, l'opération Un marché, un chef, une recette.

Organisée par l'association ADPM et soutenue par la ville de Lyon depuis des années, cette animation se déroulera cette année dans le 7^e le 23 septembre sur le marché place Jean Macé, le mercredi.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération. La commission municipale l'a adopté à l'unanimité.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

15 - Fixation de la durée d'exercice de l'activité des titulaires d'autorisation d'occupation domaniale dans une halle ou un marché pour la présentation d'un successeur en cas de cession de leur fonds de commerce.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Depuis le 18 juin 2014 la loi Pinel a reconnu la possibilité d'exploiter un fonds de commerce sur le domaine public. Monsieur GAMA en a parlé tout à l'heure en séance de CICA.

S'agissant des commerçants titulaires d'une autorisation domaniale dans une halle ou un marché, cette possibilité se manifeste par un droit de présentation de leurs successeurs quand leur durée d'exercice est de 3 ans.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération. La commission municipale l'a adopté à l'unanimité.

Mme DAGORNE : *Monsieur GAMA a expliqué tout à l'heure en CICA, la petite révolution que constitue ce changement.*

Je regrette, mais ce n'est pas que dans la ville de Lyon, le décalage qu'il y a entre l'adoption d'une loi (juin 2014) et l'entrée en vigueur dans la ville de Lyon au 1^{er} octobre. Nous avons raté quelques occasions car des commerçants sur les marchés du 7^e arrondissement avaient fait la demande avant cette date, de bénéficier de cette possibilité offerte par la loi. Malheureusement ça n'a pas pu être mis en place pour des activités qui se sont terminées fin juin, parce que ce n'était pas encore le cas. Dommage !

Tant mieux pour l'avenir parce qu'effectivement pour des forains notamment sur des marchés qui sont là depuis 20 et 25 ans, qui trouvent des nouveaux forains qui veulent les remplacer dans la même activité, sur les mêmes emplacements, c'est la reprise d'une clientèle ; on ne casse pas les habitudes de marchés aujourd'hui qui ont besoin d'être fortement soutenus.

Nous voterons ce rapport en regrettant cette mauvaise habitude que nous avons en France de mettre toujours un peu de temps pour l'application des lois.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

16 - Approbation des orientations générales de soutien à l'Economie Sociale et Solidaire et attribution de subventions pour un montant total de 68 000 € - Approbation de la convention annuelle mixte avec l'Association Passerelle Eau de Robec.

Rapporteur : Valérie GALLIOU

Mme GALLIOU : Madame Dounia BESSON est venue en séance de CICA présenter cette délibération.

Cette délibération permet d'encadrer un certain nombre de choses sur la politique de la ville pour l'économie sociale et solidaire qui est reconnue comme une économie à part entière sur la ville de Lyon qui est en pointe dans ce domaine et nous en sommes fiers.

Cette délibération concerne deux associations dans le 7^e : Locaux Motiv' pour la promotion de l'ESS ; le BOL dans le cadre de l'axe 3 pour le développement de la consommation responsable.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération.

Mme DAGORNE : *A l'occasion de ce dossier, vous n'avez pas cité le soutien à la chaire de Lyon2 sur l'économie sociale et solidaire. On a le siège de l'Université dans l'arrondissement.*

Je reviens sur un point que j'avais déjà soulevé l'année dernière à l'occasion du même dossier : dans la subvention accordée par la ville, la chaire de l'Université Lyon2 qui a pour vocation de faire la promotion et la sensibilisation à l'économie sociale et solidaire, il est prévu une disposition sur la sensibilisation des techniciens de la ville de Lyon mais aussi des élus. J'avais posé des questions pour savoir comment les élus allaient pouvoir être associés à cette sensibilisation et Madame le Maire et Madame GALLIOU, vous m'aviez répondu de manière assez évasive sur le fait que c'était à Lyon2 de s'en occuper.

Je ne suis pas tout à fait d'accord parce que si on donne des subventions pour des élus, je pense que la ville a un mot à dire.

Aucun de nos groupes, en tous cas, notre groupe n'a jamais été informé officiellement de ces séances de sensibilisation pour les élus, ce que je trouve dommage. Le programme a été diffusé sur Internet, il faut aller le chercher, je l'ai fait.

Le programme 2014/2015 a été mis en ligne, celui de 2015/2016 n'est pas encore en ligne et ce serait bien que dans le cadre des conventions, on puisse demander à l'Université au moins d'informer les groupes des conférences auxquelles on peut associer l'ensemble des élus, ça me paraît la moindre des choses.

Par ailleurs, dans la petite rubrique de l'Université sur cette chaire, on pourrait signaler qu'il y a le soutien de la ville de Lyon puisqu'il y a une rubrique « partenaires » dans laquelle on retrouve toutes les structures associatives et mutualistes, partenaires de la chaire mais nulle part la ville de Lyon n'est citée. Je trouve que ce serait la moindre des choses, je vous remercie.

Mme LA MAIRE : *C'est même une règle quand il y a une subvention que d'apposer le logo de celui qui subventionne. Vous savez qu'à l'heure actuelle se fait tout un travail sur les subventions, non seulement sur les critères mais aussi sur le suivi des subventions. Votre remarque est intéressante et fait partie de ce travail. En ce qui concerne le programme, je pense qu'il appartient aux élus d'aller le chercher mais l'information n'est peut-être pas bien faite.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

17 - Programmation temps scolaire et CEL 2015-2016.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Les actions présentées dans ce rapport s'inscrivent dans le cadre du PEDT que j'ai eu l'occasion de vous présenter à plusieurs reprises.

Ce rapport porte sur le temps scolaire, sur les accueils du matin et du soir, sur l'accueil des loisirs, la pose méridienne et du vendredi après-midi.

Au titre de la programmation 2015/2016, il a été proposé à la communauté éducative, l'accès des projets sur la citoyenneté, les valeurs de la République, la lutte contre la discrimination, l'ouverture au monde ainsi que la place des parents dans les différents projets.

Au niveau du temps scolaire, cette programmation met l'accent sur 7 axes que vous connaissez déjà.

Pour cette année, on a un premier axe qui représente une nouveauté, à savoir le projet collectif qui consiste à faire interagir plusieurs établissements aux différents temps de l'enfant autour d'un même projet et, un nouvel axe également qui concerne la généralisation du projet des ambassadeurs du livre au sein des différentes écoles de l'arrondissement.

Pour ce qui est du temps périscolaire, on observera cette année une généralisation des études au niveau des écoles élémentaires et je tiens à souligner que les accueils du matin et du soir seront pérennisés.

Pour terminer, je rappelle que les subventions accordées aux actions sur le temps scolaire s'élèvent à 172 100 euros, les subventions relatives au temps périscolaire sont de 219 710 euros et les subventions concernant le CEL s'élèvent à 225 670 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

18 - Accueil dans les restaurants scolaires des enfants soumis à un régime alimentaire pour raison médicale.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Le présent rapport rappelle les modalités d'accueil votées en 2001 concernant les enfants soumis à un régime alimentaire spécifique.

Il s'agit de 4 configurations :

- 1) un accueil au restaurant scolaire sans exclusion alimentaire ni panier repas,
- 2) un accueil au restaurant scolaire avec exclusion alimentaire, c'est-à-dire avec remplacement par la collectivité de certaines composantes du repas par d'autres en fonction de(s) l'allergie(s) de l'enfant,
- 3) un accueil au restaurant scolaire avec un panier repas fourni par la famille,
- 4) un refus d'accueillir l'enfant au restaurant scolaire.

A l'heure actuelle on observe un certain nombre de contraintes d'ordre réglementaire, nutritionnelle et compte tenu de la hausse des enfants concernés par ce régime alimentaire particulier, la ville de Lyon a voulu mettre en place deux nouveaux modes d'accueil qui suppriment ceux que j'ai avancés. Aujourd'hui, cela sera réduit à deux modes d'accueil : un accueil en restaurant scolaire sans exclusion alimentaire ni panier repas et un accueil en restaurant scolaire avec un panier repas fourni par les familles.

Un certain nombre de protocoles et d'outils ont été mis en place pour appeler l'engagement des familles concernés par cette problématique et il y a aussi des protocoles qui décrivent le parcours d'un enfant avec un panier repas au sein du restaurant scolaire.

A l'image des membres de la commission éducation, je vous propose de donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Sur le fond, nous approuvons ce dossier parce que l'on peut comprendre, vu les normes et les difficultés qui sont posées dans les restaurants scolaires, que pour des enfants qui ont besoin d'aménagement, mais en nombre relativement restreint, on doit rationaliser les choses.*

Cependant, je regrette la forme adoptée à la fin de l'année scolaire précédente pour alerter et prévenir les parents concernés qui étaient dans un système plus ouvert jusqu'à la fin de l'année scolaire 2014/2015 puisqu'ils avaient la possibilité d'avoir des repas, pour certains, composés en fonction de leur problématique.

On les a prévenus en fin d'année scolaire, par un courrier, pour ceux qui ont pu le lire, qui était loin d'être clair pour annoncer que c'était soit le panier repas en fonction des allergies, soit on ne venait plus à la cantine. Ça laissait peu de temps à certains parents pour se retourner. La mise en place s'est faite dès la rentrée scolaire même si officiellement, nous ne la votons que maintenant.

On a aussi trouvé un moyen d'obliger avec une commission médicale qui n'a fait que des avis de paniers repas.

Si on comprend bien le fond de la question, c'est quelque chose que l'on aurait pu anticiper avant, pour prévenir les familles, peut-être faire des courriers plus clairs, d'autant que Madame BRUGNERA avait annoncé que c'était un dossier dont elle s'était saisie dès sa nomination. Donc, en termes de méthode, avec des familles qui ont d'autres difficultés à gérer quotidiennement, on aurait pu être un peu plus « humanistes ». Mais, sur le fond, nous voterons favorablement ce dossier.

M. GEOURJON : *Cela concerne combien d'enfants sur le 7^e arrondissement ?*

M. DA COSTA : *A l'heure actuelle, au niveau des effectifs du 7^e arrondissement, tant que l'on n'arrive pas à la fin du mois de septembre (c'est une tradition), on n'a pas d'éléments complètement précis. Aujourd'hui au niveau du 7^e arrondissement, pour les enfants déjà inscrits puisqu'il y a des enfants qui arrivent tardivement que l'on inscrit encore, on est sur un chiffre de moins de 10 enfants à l'heure actuelle.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

19 - Approbation du règlement périscolaire de la ville de Lyon en direction des usagers.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je tiens à souligner que ce règlement n'est pas tout à fait nouveau, il a en effet évolué suite à la réorganisation des rythmes scolaires.

Ce règlement englobe désormais le règlement de la restauration scolaire, ce qui garantit une simplification et de la cohérence pour les familles.

Je ne m'attarderai pas sur les différents temps de l'accueil périscolaire, je les ai évoqués lors du 1^{er} rapport mais il faut noter que les mercredis de Lyon sont pris en compte dans ce règlement.

Je tiens tout simplement à rappeler que le présent règlement décrit de manière fine la définition des accueils périscolaires et leur organisation, les modalités d'accès et d'inscription et la tarification. Je tiens à souligner qu'il y a une adresse de site web qui vous est communiquée mais qui est erronée puisque, l'adresse correcte est « www.ecoles-lyon.fr ».

Vous observerez également que l'accueil des enfants à besoin de santé particulier est abordé de manière fine et les manquements au règlement et les éléments d'ordre disciplinaire.

Je suis sûr que vous avez eu l'occasion de lire ce rapport dans le détail.

Je vous remercie de vous positionner favorablement sur ce rapport.

Mme DAGORNE : *Il s'agit d'un sujet sur lequel nous avons beaucoup discuté l'année dernière, je ne reviendrai pas sur le fond.*

Nous notons qu'il y a une mise en place d'un service minimum d'accueil en cas de grève qui est enfin validé par la ville de Lyon après avoir été longuement demandé, nous allons nous en féliciter.

Nous n'avons pas d'informations très précises aujourd'hui sur la manière dont ça va se mettre en place mais c'est une avancée pour les familles qui ont été parfois confrontées à des situations un peu compliquées.

Il y a des préavis de grèves annoncées dans les semaines qui viennent, pas pour des questions liées à la vie locale – c'est ce que j'ai entendu – mais plus sur des questions de programmes nationaux mais qui pourraient avoir des répercussions.

S'agissant du dossier, si on se félicite de ces évolutions, pour lequel nous avons voté contre sur la programmation des activités dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, on restera sur ce vote contre pour ce soir.

Mme LA MAIRE : *Merci pour cette explication de vote.*

M. GEOURJON : *Je voudrais une précision, vous avez évoqué tout à l'heure dans votre présentation du rapport les mercredis de Lyon et on m'a rapporté que la capacité d'accueil des mercredis de Lyon avait été revue à la baisse de manière assez significative pour la rentrée 2015.*

Je voudrais avoir confirmation de cette baisse décidée par les services de l'éducation et si cela a abouti à ce qu'un certain nombre d'enfants n'ait pu être accueilli au motif que c'était complet et saturé alors même que les parents n'avaient pas eu forcément l'information lors de la préinscription qui devait avoir lieu en juin.

Mme DAGORNE : *Je serai très intéressée par la réponse que vous apporterez à mon collègue puisque j'ai abordé deux fois cette question avec vous au printemps dernier puisque je vous avais fait part des remontées que j'avais sur les problématiques qui se posaient aux mercredis de Lyon et vous m'aviez à l'époque répondu que vous n'en aviez pas connaissance. Merci de nous apporter des informations.*

M. DA COSTA : *Je sais que la question des mercredis de Lyon est chère à Monsieur GEOURJON et Madame DAGORNE m'avait interpellé à plusieurs reprises lors des derniers conseils d'arrondissement, évoquant avoir entendu des bruits. Je lui avais répondu de manière cordiale que je ne pouvais pas me positionner sur des bruits.*

Pour le 7^e arrondissement, un certain nombre d'écoles accueillent aujourd'hui les activités du mercredi de Lyon sur le temps extrascolaire, de 13h30 à 17h00 ; à l'heure actuelle, dans notre arrondissement, ces écoles maintiennent les activités du mercredi de Lyon.

Les parents d'élèves qui ont souhaité procéder à l'inscription qui s'est faite à la mairie - les inscriptions par Internet ont très vite été mises de côté aussi, nous avons mis en place une inscription papier à la mairie d'arrondissement- ces parents d'élèves ont pu inscrire leurs enfants aux activités du mercredi de Lyon.

Le dispositif compte toujours avec la participation des associations qui permettent le pont entre l'école et le mercredi de Lyon puisque comme je l'ai déjà dit, ce que l'on retient au niveau du mercredi de Lyon, c'est que n'importe quel enfant de l'arrondissement peut demander une inscription dans une école où il n'est pas scolarisé, d'où la nécessité de mettre en place ce pont pour amener les enfants d'une école au lieu où les activités du mercredi de Lyon sont proposées.

Au niveau du 7^e arrondissement, le dispositif est en place et pérenne, il n'impacte pas sur le temps périscolaire puisque j'ai cru comprendre Madame DAGORNE que vous évoquiez une baisse des effectifs parce que le périscolaire prenait beaucoup de place.

La plupart des accueils de loisirs sont gérés par des associations, nous avons seulement 5 accueils de loisirs gérés par des structures municipales

La MJC, la Maison de l'Enfance, l'Arche de Noé, le Centre Social de Gerland sont des structures associatives qui arrivent avec leurs animateurs.

Au niveau du 7^e arrondissement, il n'y a pas de problème et aujourd'hui, je n'observe toujours pas les problèmes que Madame DAGORNE a évoqués lors des derniers conseils d'arrondissement.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(3 voix contre : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI

1 abstention : M. GEOURJON)

20 - Attributions d'une subvention de 12 000 € à l'Association des Parents d'Elèves de la Section Japonaise, sise Cité Scolaire Internationale, 2 place de Montréal, pour la mise en œuvre de ses activités pour l'année 2015.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : La section japonaise a été créée en 1994 avec le soutien de la ville de Lyon, avec l'ADERLY, avec l'appui des entreprises japonaises implantées dans la région.

Les liens privilégiés que la ville de Lyon entretient avec le Japon permettent l'implantation d'entreprises japonaises et par conséquent, de familles originaires de ce pays.

L'association des parents d'élèves joue un rôle important dans l'enseignement de la langue et de la culture japonaise auprès des élèves de la section japonaise et prépare des élèves à l'option internationale du brevet et du baccalauréat.

Cette association a obtenu en 2015 le statut d'association d'intérêt général.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 12 000 euros à cette association.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

21 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 12 MJC de Lyon et à l'association Com'expression au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : Je vais faire un rapport unique concernant le rapport n° 21, 22 et 23 dans la mesure où leur contenu est identique.

Il s'agit d'attribution de subventions de fonctionnement général aux MJC, aux Centres Sociaux, aux maisons de l'enfance et à l'Arche de Noé.

Ce conseil d'arrondissement est habitué à voter des rapports de cette nature.

Ces structures associatives sont des partenaires fondamentaux de la ville de Lyon et travaillent de manière conséquente sur les axes tels que la démocratie participative, la jeunesse, la prévention des discriminations et la promotion de l'égalité, l'enfant et ses différents temps notamment périscolaires.

Au niveau de notre arrondissement sont concernés par ces subventions : la MJC Jean Macé, le Centre Social de Gerland, la Maison de l'Enfance et l'Arche de Noé.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

22 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 9 maisons de l'enfance de Lyon et à l'Entraide Pierre Valdo au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

23 - Attribution de subventions de fonctionnement général (2^e tranche) aux 14 associations gestionnaires des 16 centres sociaux de Lyon et de l'Arche de Noé au titre de l'année 2015.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

24 - Attribution de subventions à des associations dans le cadre du dispositif national Ville Vie Vacances – Autorisation à solliciter une subvention de l'Etat de 60 000 € au titre de l'année 2015 pour ce dispositif.

Rapporteur : Paulo DA COSTA

M. DA COSTA : J'ai eu le plaisir de vous présenter ce dispositif l'année dernière, je rappelle tout simplement qu'il permet d'apporter une aide financière aux associations organisant pendant les vacances scolaires, des activités socioéducatives à l'attention de jeunes âgés de 11 à 16 ans en situation de rupture ou d'échec scolaire, en difficulté, en exclusion sociale ou susceptible d'adopter des comportements inciviles.

Dans le 7^e arrondissement, les associations concernées par cette aide financière sont l'Arche de Noé qui organise 3 séjours pour un montant de 4 500 euros ainsi que le Centre Social de Gerland qui organisera des animations de proximité pour un montant de 2 000 euros.

Si ces dispositions vous agréent, je vous remercie de voter pour cette délibération.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

25 - Les lions du sport – Attribution de subventions aux associations sportives de proximité.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Vous savez que le mécanisme d'attribution de cette aide financière est le suivant : 3 « Lions du sport » par année, 4 associations ou clubs au maximum pouvant être retenus pour chaque « Lion du Sport » ; il s'agit du 3^e Lions du Sport donc le dernier pour l'année 2015.

Je vous propose d'accepter les subventions au titre du mois de septembre 2015 soit au total 18 000 euros.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

26 - Attribution d'une subvention de 5 000 € à l'Association « La Rage » pour l'organisation de la manifestation « BMX Street Station » les 3 et 4 octobre 2015 dans le 7^e arrondissement.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette 6^e édition se déroulera sur deux jours et sur plusieurs sites dont le nouveau skate parc de Gerland.

Le samedi 3 octobre, la compétition aura lieu pour la première fois dans le Skatepark de Gerland. A cette occasion, il y aura l'inauguration de ce nouveau Skatepark.

Le dimanche, les compétitions se poursuivent sur deux autres sites.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 26 000 euros. Cette année, l'Association sollicite une subvention à hauteur de 5 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 5 000 euros à l'association la Rage.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

27 - Attribution d'une subvention de 15 000 € à l'Association Génération Oxygène pour l'organisation de « Run in Lyon » le 4 octobre 2015 dans les 1^{er} 2^e 3^e 4^e 5^e 6^e 7^e 9^e arrondissements – Approbation d'une convention mixte.

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : Cette 6^e édition de « Run in Lyon » le 4 octobre 2015 rassemble 3 épreuves : 10 km, semi-marathon et marathon.

L'organisation de l'ensemble de ces courses sur un même jour créé le grand événement de la course à pied à Lyon. En 2014, cette manifestation a d'ailleurs rassemblé 24 300 coureurs.

Les différents parcours vont permettre aux participants de courir au cœur de Lyon et de découvrir les plus beaux quartiers et sites du patrimoine lyonnais avec un départ de l'ensemble des courses quai Tilsit et une arrivée prévue place Bellecour.

Un village de partenaires sera installé place Bellecour et de nombreuses animations seront proposées. Un village Santé sera également prévu qui permet de mettre en avant la prévention et le soin sportif après course.

Les principaux objectifs de l'Association pour cette 6^e édition sont : d'assurer la promotion de l'événement au niveau national et international ; de participer au développement de la pratique de la course à pied à Lyon.

Le budget prévisionnel de l'événement s'élève à 118 500 euros. Cette année, l'association sollicite une subvention à hauteur de 15 000 euros.

En raison de l'intérêt que présente la manifestation au plan sportif et au rayonnement de la ville, je propose d'allouer une subvention de 15 000 euros à l'Association Génération Oxygène et d'approuver la convention annuelle mixte définissant les obligations respectives des parties.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

28 - Approbation d'une convention entre la ville de Lyon et l'association Laïque Gerland la Mouche, pour la mise à disposition de locaux à titre gratuit au gymnase Victor Lagrange à Lyon 7^e

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : La ville de Lyon est propriétaire du gymnase Victor Lagrange situé 64 rue Victor Lagrange Lyon 7^e.

Par délibération du 10 octobre 2005, la ville de Lyon a approuvé la mise à disposition par convention de l'ensemble des bâtiments (B et C) et des jeux de boules situés 64 rue Victor Lagrange. Cette convention est arrivée à échéance.

La mise à disposition de ces locaux à l'Association Laïque Gerland la Mouche est consentie à titre gratuit, à l'exception des dépenses d'électricité, de téléphone et de tout réseau câblé dont elle souscrita les abonnements à son nom. Les dépenses relatives aux autres fluides seront à la charge de l'association selon les conditions indiquées ci-dessous : l'eau, le gaz.

La redevance pour l'eau et le gaz sera établie annuellement par la ville de Lyon.

La valeur locative annuelle des locaux correspondant à cette mise à disposition est estimée à 11 643 €/an en 2015.

Il est donc nécessaire d'établir une convention d'occupation de ces lieux.

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

29 - Approbation d'une convention d'occupation temporaire avec l'Association « Canoë Kayak Lyon Oullins La Mulatière » pour la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain municipal situé au sein du parc des berges 3 rue Antonin Perrin/Quai du Canada à Lyon 7^e

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : La ville de Lyon est propriétaire d'un tènement immobilier situé au sein du Parc des Berges, 3 rue Antonin Perrin / quai du Canada à Lyon 7^e.

L'association Canoë Kayak Lyon Oullins la Mulatière (« C.K.L.O.M. »), affiliée à la Fédération Française de Canoë-Kayak, propose des activités en eau vive, en eau calme et parfois en mer.

Elle est l'organisateur de « Lyon Kayak » ; dans le cadre de ce développement, le « C.K.L.O.M. » souhaite offrir des conditions d'accueil satisfaisantes et proposer un ensemble de locaux de qualité intégrés architecturalement à l'environnement de la rive du Rhône.

Il convient donc d'élaborer une convention d'occupation temporaire non constitutive de droits réels pour ce terrain destiné exclusivement à l'aménagement et à l'usage de base logistique et administrative du « C.K.L.O.M. ».

Cette mise à disposition est consentie à titre gratuit, la surface totale du terrain est de 1039 m², pour une valeur locative annuelle de 8 200 €.

Les travaux d'aménagement ainsi que les frais d'exploitation et d'entretien seront à la charge de l'association.

Cette convention sera conclue à compter de sa signature et s'achèvera à l'issue d'une période de quinze ans qui commencera à la date de réception des travaux d'aménagement par l'Association.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

30 - Demande d'application d'une gratuité partielle dans le cadre de la redevance d'occupation des locaux mis à la disposition de l'Office des Sports de Lyon 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e

Rapporteur : Martine UBALDI-CLARET

Mme UBALDI-CLARET : La ville de Lyon est propriétaire d'un bâtiment situé dans la Plaine des Jeux de Gerland, 419 avenue Jean Jaurès à Lyon 7^e.

Afin d'assurer le développement de la vie associative entre les différentes associations adhérentes, la ville de Lyon met à disposition de l'O.S.L. l'ensemble des du bâtiment.

Compte tenu de l'activité de l'association, motivée par l'intérêt général et t le développement du sport lyonnais, il vous est proposé d'agréer une demande de gratuité partielle s'élevant à 42 815 € la mise à disposition étant effectivement consentie moyennant une redevance annuelle de 8 000 €.

L'O.S.L. est autorisé à mettre les locaux de réunion du rez-de-chaussée à la disposition ponctuelle des associations adhérentes contre une participation aux frais engendrés par la consommation des fluides divers (chauffage, électricité etc.).

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

31 - Renforcement et élargissement du Plan Climat Energie Territorial.

Rapporteur : Christophe AMANY

M. AMANY : La ville de Lyon s'est engagée depuis 2008 dans la lutte contre le changement climatique.

Par délibération n° 2013/5173 du 21 janvier 2013, la ville de Lyon a adopté son plan climat énergie pour les périmètres 1 et 2.

Le périmètre de ce premier plan d'action concerne l'atténuation du changement climatique, c'est-à-dire la réduction des émissions de GES.

Le périmètre 1 concerne les émissions directes produites directement par des sources contrôlées par la Ville.

Le périmètre 2 concerne les émissions indirectes associées à l'énergie.

Le nouveau PCET, joint au présent rapport, vient enrichir le plan d'action de 2013 et élargir son périmètre à l'échelle du territoire et du plan d'action pour l'adaptation au changement climatique.

Cette démarche s'inscrit aussi pleinement dans le contexte de la prochaine Conférence des Nations-Unies sur le Climat qui aura lieu à Paris du 30 novembre au 11 décembre 2015 (« COP 21 »).

Afin d'enrichir le plan d'action « atténuation », la ville de Lyon s'est appuyée sur la démarche CIT'ERGIE, référentiel normalisé au niveau européen.

Le nouveau PCET de la ville de Lyon décline à présent l'ensemble des actions à l'horizon 2020 sur 3 volets :

La réduction des émissions de GES sur le patrimoine et les services de la ville de Lyon.

La réduction des émissions de GES sur le territoire.

L'adaptation au changement climatique.

Afin d'atteindre ces objectifs ambitieux, la ville de Lyon a élaboré un plan d'investissement conséquent.

Ce plan d'investissement énergétique et développement durable a été défini pour un montant de 10 M € pour la période 2015/2020.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHARLES : *Je voudrais noter qu'à 2 mois 2 mois ½ de la COP 21, on a un très gros retard des Etats, des engagements ; il y a à peine 1/3 des Etats qui ont déposé leurs engagements, ce sont les plus gros mais aujourd'hui, on est sur un réchauffement de 3,5°, on n'est pas dans l'enjeu qui est de diminuer le réchauffement à 2°.*

Au niveau des villes, ça bouge et là où on ne s'y attend pas forcément puisque les villes chinoises aujourd'hui viennent de prendre des engagements bien au-delà des engagements de leur Etat. Les villes américaines aussi donc, je ne peux que me féliciter que la ville de Lyon après le Grand Lyon, s'engage, prenne ses responsabilités, adopte un référentiel Cit'ergie européen qui permet d'être vérifié. On n'affirme pas seulement, on prouve et on est évalué par quelqu'un d'extérieur et, croyez-moi le référentiel Cit'ergie est sans pitié

Je voudrais me réjouir que cette méthodologie soit adoptée et que petit à petit, la ville de Lyon, tout en faisant des économies d'énergie, réalise ses objectifs en termes climatique.

Retenez la date du 10 octobre, il y a deux événements : les 9/10/11, c'est Alternatiba, un festival des initiatives citoyennes, en grande partie dans le 7^e sur les Berges.

Beaucoup d'initiatives citoyennes seront représentées dans une ambiance festive. Le même jour, il y aura le train du climat, qui circule de ville en ville avec une dizaine de scientifiques qui sont à disposition. On peut en faire venir un à la mairie du 7^e arrondissement, de manière à donner accès à l'information scientifique à la population, ils seront là le samedi 10.

Notez la conférence énergie/climat du Grand Lyon qui aura lieu le 12 novembre dont je suis en train de corriger les documents, notamment en termes d'atténuation du réchauffement, là où l'on en est, d'ores et déjà on sait que si on ne fait rien, on aura le climat d'Alger d'ici 2070 mais, même si on agit il va falloir s'adapter au réchauffement sachant que la canicule de 2003 qui a fait 15 000 morts en France sera une année moyenne en 2050.

Je voterai avec plaisir cette délibération et je continuerai avec une ambition encore plus forte.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

32 - Attribution de subventions au titre de la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples pour un montant total de 3 000 € – Programmation complémentaire 2015.

Rapporteur : Claire SADDY

Mme SADDY : Par délibération du 27 avril 2015, le Conseil municipal a approuvé l'attribution de subventions à divers organismes conduisant des actions pour la promotion des droits des femmes, de l'égalité femmes-hommes et des couples au titre de l'année 2015.

Il s'agit ici de compléter cette programmation par des actions dont l'instruction n'était pas achevée lors de la séance d'avril.

Sur le 7^e arrondissement, nous sommes concernés par l'association le MAS dont le montant de subvention complémentaire est de 1 000 euros, pour le service Résidence la Clairière qui propose de l'hébergement en logement temporaires et accompagnement de femmes victimes de violences conjugales en situation d'urgence avec ou, sans enfants.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

33 - Débat sans vote sur les orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) du PLU-H, suite à la prescription de l'extension du PLU-H de la Métropole de Lyon sur le territoire de la commune de Quincieux

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'un rapport administratif puisque ce débat a déjà eu lieu en 2013 aussi bien au niveau de la Métropole qu'au niveau de la ville de Lyon.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, une nouvelle commune a rejoint le territoire de la Métropole, Quincieux.

Il était nécessaire qu'une délibération soit passée au niveau de la ville de Lyon afin de pouvoir mettre en conformité le périmètre du PLU-H avec le nouveau périmètre de la Métropole lyonnaise.

Je vous passerai le détail de la délibération. L'ensemble des documents, notamment les nouveaux documents, sont aujourd'hui à disposition de l'ensemble des Lyonnais afin d'alimenter la concertation toujours en cours.

Sur le PLU-H, des réunions publiques auront lieu sur le territoire de la ville de Lyon, à partir de la fin 2015 et sur les deux premiers mois de l'année 2016.

34 - Liste complémentaire d'autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation des travaux d'investissement.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Dans notre arrondissement, sont concernés : le groupe scolaire Berthelier pour des installations et rénovations thermiques, la Halle Tony Garnier pour des rénovations thermiques, le Palais des Sports pour le même type de rénovation et l'îlot le Rognon au niveau du centre Berthelot pour un réaménagement de locaux qui accueilleront dans quelques mois les services centraux administratifs en vue de l'installation de la mission locale et de la MDEF.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. CHELLALI : *Madame le Maire, je me demande à propos du Palais des Sports, pourquoi rendre accessible un équipement - puisque ce qui était indiqué dans le plan d'équipement- alors que l'on ne sait pas ce qu'il va devenir ? Aujourd'hui, il est question de la rénovation de la chaudière. Je vous renouvelle la question : pourquoi rénover cet équipement alors que nous ne savons rien sur son devenir et j'aimerais avoir ce soir une réponse si possible ?*

Mme LA MAIRE : *Il ne vous échappera pas que ce Palais des Sports accueille de nombreuses manifestations, notamment sportives. Une équipe de volleyball l'occupe et il s'agit d'une équipe qui mérite de bénéficier d'un équipement sportif adéquat. En l'état, ce Palais des Sports continue de fonctionner et il n'est pas du tout question de le fermer. Il se situe dans une zone destinée à rester à destination sportive, donc il a toute sa place.*

Il est important que des travaux de rénovation soient effectués notamment eu égard à la nature de ces travaux, la rénovation thermique.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. GRABER : *Merci Madame la Maire et je me permets de rapporter ce qui a été dit en commission puisque la question que vous avez posée Monsieur CHELLALI a été posée en commission également : les installations thermiques de la ville de Lyon sont rénovées lorsqu'elles sont vraiment en bout de course. Si aujourd'hui il n'y a pas une intervention urgente, le Palais des Sports ne serait pas chauffé l'hiver prochain : je vous laisse imaginer la situation étant donné les nombreuses associations présentes dans cet endroit.*

35 - Demande d'autorisation présentée par la société GECINA en vue d'exploiter un système de thermo-frigo-pompes fonctionnant sur l'eau de nappe pour la climatisation et le chauffage des futurs bâtiments.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Ce projet GECINA fait l'objet actuellement d'une enquête publique en cours, jusqu'au 7 octobre, et la demande cette société est de pouvoir implanter un système de pompe à chaleur qui puise dans la nappe, afin de chauffer le futur bâtiment Septem qui sera 75 rue de Gerland.

Le Septem est un bâtiment qui accueillera le centre de recherche EDF qui est assez remarquable en termes de réutilisation de l'ancienne grande halle et de construction moderne et contemporaine à côté.

Pour chauffer et refroidir ce bâtiment, la société GECINA demande l'autorisation d'implanter un système de pompe à chaleur avec prélèvement et rejet dans la nappe phréatique.

Cette délibération consiste à donner l'avis de la ville de Lyon qui serait plutôt réservé avec un certain nombre de prescriptions, notamment l'information sur les impacts en termes de température, sur les mesures mises en œuvre, en cas de pollution du sol.

Tout est mentionné dans la délibération et je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. GEURJON : *J'aurais 2 questions : la première concerne le chauffage urbain : il ne va pas jusqu'à ce niveau de la rue de Gerland ? La deuxième, cela fait plusieurs fois que l'on évoque les problèmes de nappe phréatique ou les potentiels problèmes de nappe phréatique dus aux multiples pompages et à l'utilisation intensive de la nappe phréatique pour la climatisation.*

Est-ce que la ville de Lyon a mis en œuvre une étude sur l'ensemble de la nappe phréatique qui est sous la ville, pour faire une analyse en profondeur de son évolution, une estimation du seuil au-delà duquel on ne peut plus autoriser des prélèvements même si on réintroduit l'eau prélevée ?

Là-dessus, il y a vraiment une urgence. On parlait tout à l'heure de réchauffement climatique, d'évolution à l'horizon 2070 ; là je crains que cela concerne avant 2070.

M. GRABER : *Par rapport au chauffage urbain effectivement, ce site situé tout au bout de la parcelle GECINA est trop éloigné pour bénéficier des méthodes de chauffage urbain qui ne permettraient pas la climatisation. Ce n'est pas le cas d'autres équipements : le gymnase Bon Lait que l'on est en train de construire, bénéficiera du chauffage urbain.*

Concernant la deuxième partie de votre question, chaque demande formulée auprès de la ville de Lyon fait l'objet d'une analyse ; tous les puits de captage actuellement en cours d'utilisation sont répertoriés sur des cartes. Donc l'ensemble des éléments est suivi aujourd'hui par la ville ; en particulier ici, c'est une attention un peu plus spécifique puisque l'évolution de température inscrite dans ce document est assez élevée, on est sur 7°.

Les autres délibérations que l'on a pu passer dans d'autres conseils d'arrondissement et conseils municipaux, concernaient des évolutions de 0,5 à 1° avec une certaine distance entre le point de captage et le point de mesure. Ici, c'est effectivement une élévation de température très importante, d'où l'avis réservé de la Ville qui est donné.

La Ville émet cet avis, en lien avec l'avis de la Métropole qui gère tout ce qui est fonctionnement d'eau souterraine, afin d'avoir une vision globale.

Aujourd'hui, il y a bien cette vision globale et chaque avis donné tient compte de cet ensemble d'opérations qui sont demandées.

Effectivement, en particulier sur Gerland, on a de plus en plus de demandes de grosses entreprises : SANOFI il y a peu de temps et aujourd'hui on doit être particulièrement vigilant sur ces risques de réchauffement, y compris les variations au niveau de la nappe entre les points où l'eau est pompée et les autres endroits où l'eau est réinjectée.

M. CHARLES : *La question est juste puisque avec le réchauffement, on a des problèmes de bactériologie. Cette étude n'a pas été faite par la ville de Lyon puisqu'elle dépend du Grand Lyon, elle a été faite dans le mandat précédent, à ma demande, c'est une étude sur le réchauffement à cause*

de l'utilisation des pompes à chaleur mais aussi de la viscosité qui aujourd'hui montre qu'il y a des points de surveillance.

La première chose c'est que les champs captants de l'agglomération lyonnaise sont en amont donc on ne risque rien par rapport à l'eau du robinet du Grand Lyon. Il pourrait y avoir, si ça se multipliait, des problèmes en aval mais aujourd'hui on n'a pas de problèmes bactériologiques. Il y a aujourd'hui un suivi sur le réchauffement et la viscosité de la nappe qui est fait pour éviter les problèmes en aval mais c'est une vraie question car nous n'avons pas encore toutes les données scientifiques pour y répondre.

M. SECHERESSE : *Comme l'a suggéré Loïc GRABER, très souvent des dossiers de ce type viennent devant notre commission car le secteur de Gerland est probablement le secteur de la ville qui accueille le plus de nouveaux équipements, soit de laboratoires, soit industriels, qui prennent la succession d'équipements anciens qui sont devenus des friches.*

Très régulièrement, on est conduit à porter un point de vue sur le dossier tel qu'il nous est proposé. C'est la mission du Grand Lyon que de veiller au respect de la réglementation. Cela étant la nappe est encore plus vaste que strictement le Grand Lyon mais je vous rappelle que les services de l'Etat ont la mission de faire respecter un certain nombre de prescriptions, en particulier pour tout le secteur du parc de Miribel Jonage.

Il y a un certain nombre de réglementations qui sont extrêmement strictes et nous sommes en amont de notre ville.

En ce qui concerne les dossiers, quand ce sont des dossiers qui sont du domaine de quelques dizaines de degrés, il peut y avoir des avis réservés formulés. En général, ce n'est pas dans des proportions telles que celles que nous mesurons ici, où l'avis de la ville de Lyon a été extrêmement réservé. La copie sera très probablement à revoir.

M. GEOURJON : *Que signifie l'avis réservé ? Ça veut dire que le projet va être retravaillé et on aura à nouveau à se prononcer sur un nouveau projet dans quelques mois ou l'avis réservé va passer dans les oubliettes et le projet va être réalisé en l'état ?*

Sur Gerland, il y a beaucoup d'entreprises et de laboratoires qui sont installés et qui s'installent et il va y avoir de vrais besoins de climatisation importants qui vont augmenter encore dans l'avenir. Est-ce que l'on peut suggérer à DACIA de réfléchir à une centrale de production de froid puisque à la Part Dieu, ils ont une centrale de production de froid qui va être agrandie.

Ce qui est possible en froid, avec un échange air, à Part Dieu qui est en milieu urbain dense, devrait être possible à Gerland. Cela pourrait être une piste d'évolution pour les années à venir.

M. SECHERESSE : *La deuxième partie de votre question revient plutôt à Bruno CHARLES qui intervient au niveau du Grand Lyon puisque ça ne fait pas partie des prérogatives de la ville de Lyon.*

En ce qui concerne concrètement le dossier GECINA, les services de l'Etat sont extrêmement vigilants : ce sont eux qui font en sorte que ces choses- là soient respectées. Il nous arrive très souvent, pas seulement sur ces dossiers, de donner un avis réservé et en général c'est un signal que l'on indique de manière globale, pour expliquer que la ville de Lyon est soucieuse de ces questions C'est le cas de celui-là, on indique que notre réserve est telle que la copie sera revue ou des éléments techniques seront proposés en particulier aux services de la Ville, à l'Etat et à la Métropole, pour que les choses reviennent dans le bon ordre.

M. CHARLES : *Effectivement, on partage les questions et les préoccupations. La première réponse c'est quand même que la qualité des bâtiments en isolation thermique est à la fois d'été comme d'hiver et j'espère bien qu'au fur et à mesure des nouvelles constructions, avec le renforcement des normes, les besoins de climatisation seront atténués. Donc, il y aura une climatisation passive par la qualité des bâtiments.*

La deuxième chose c'est qu'il y a en cours un appel d'offre sur le réseau de chaleur et de froid qui, suite à l'annulation contentieuse de la précédente délégation, va permettre de développer très fortement à la fois la production de chaleur et de froid pour climatiser les bâtiments.

Je ne peux pas vous dire à l'avance, puisque ce sera défini par la réponse des opérateurs à l'appel d'offre, quel secteur sera en priorité desservi et comment, car plus les bâtiments sont performants, plus l'équilibre du réseau est difficile à tenir.

Ce sont des questions justes pour lesquelles les réponses viendront au cours de l'année 2015, je pense.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

36 - Fabrication de produits pharmaceutiques pour la société FAB'ENTECH dans son établissement rue Saint Jean de Dieu à Lyon 7^e.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Je présenterai les rapports 36 et 37 en même temps puisqu'il s'agit de la même problématique, qui demande le même avis à la ville de Lyon.

La société FAB'ENTECH est une nouvelle société qui s'implante sur la ZAC Ampère qui d'ailleurs termine actuellement son remplissage ; l'ensemble des terrains est pratiquement vendu et va connaître dans les mois et années qui viennent, un développement d'activités.

Cette société demande l'avis de la ville de Lyon dans le cadre d'une nouvelle fabrication en quantité industrielle de produits pharmaceutiques et biologiques. La ville de Lyon émet un avis favorable assorti de deux prescriptions : la mise en place de servitudes et le respect des prescriptions du permis de construire.

Concernant la société GENZYME, déjà implantée depuis longtemps sur ce secteur, elle lance une nouvelle chaîne de production de produits d'immunothérapie pour le traitement du cancer du poumon et là encore la ville de Lyon propose de donner un avis favorable assorti de réserves notamment sur le traitement des eaux usées issues de la production.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ces 2 rapports.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

37 - Demande d'autorisation présentée par la société GENZYME POLYCONALS SAS en vue d'exploiter des installations de production industrielle.

Rapporteur : Loïc GRABER

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

38 - Patrimoine bâti de la Ville – Poursuite des opérations n° 60021831 « réfection couvertures étanchéité 2015-2020 et n° 60021828 « Remplacement des systèmes de sécurité incendie 2015-20120 » - Lancement de L'opération n° 60021841 « Mise en conformité et sécurité des façades 2015-2020 » et affectation complémentaires d'une partie des AP 2015-10, 2015-11, 2015-12 – Programme 20020 « Conversation du patrimoine bâti tous secteur ».

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Les opérations concernent le remplacement de système de sécurité incendie et la mise en sécurité de façades, le remplacement des toitures vétustes.

Dans notre arrondissement, cela touche le gymnase Clémenceau pour des travaux de remplacement et interventions sur les façades, l'église Saint Louis pour réfection de la toiture de la nef, le groupe scolaire Marc Bloch pour le traitement et remplacement des pierres de façade, le groupe scolaire Berthelot pour le remplacement du système de détection incendie, le groupe scolaire Marc Bloch pour des interventions sur la détection incendie. Pour la Halle Tony Garnier, le Palais des Sports, le remplacement du système de détection incendie et enfin au centre Berthelot pour le système de détection incendie également.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

39 - Programmation 2015 au titre du Contrat de ville Lyon 2015-2020 (convention locale) – Demandes de cofinancement des postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et des actions sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Lyon – Demandes de cofinancement des postes au titre de la mission de coopération culturelle et du Conseil Local de sécurité et de prévention de la délinquance – Autorisation de signature d'un marché de services d'études, de recherches et de développement en application de l'article 3 – 6^e du Titre I du Code des Marchés Publics.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il s'agit d'assurer le cofinancement du dispositif d'accompagnement dans les différents territoires en géographie prioritaire, cela concerne le soutien aux équipes territoriales qui assurent la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des politiques conduites sur ces territoires.

Pour le 7^e arrondissement, c'est un poste de directeur de la mission quartiers anciens et ce sont des postes de chargés de projet territorial et de communication à la mission Gerland.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

40 - Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, protection de la santé, aide-ménagères, développement réseaux, foyers-restaurants) pour un montant de 328 674,20 € et autorisation de signature de conventions de financement.

Rapporteur : Françoise RIVOIRE

Mme RIVOIRE : Ce rapport concerne le développement des actions auprès des personnes âgées pour la lutte contre l'isolement, l'exclusion et la protection de la santé. Il concerne le soutien aux aides ménagères, aux services de prestation d'aide à domicile et au développement du réseau.

Le total de ces subventions est de 328 674,20 euros.

Nous avons trois associations pour le 7^e arrondissement : la compagnie du Vieux Singe, qui va faire une animation intergénérationnelle lors de la semaine bleue à la résidence Jean Jaurès, nous travaillons avec Paulo DA COSTA pour associer l'école Aristide Briand à cette animation.

Le Chantier Collectif qui fait des animations de théâtre, notamment le Bourgeois Gentilhomme dans différentes résidences seniors.

Sur les aides ménagères, la ville de Lyon soutient particulièrement les associations d'aide à domicile, notamment sur la formation des personnels, ce qui me paraît important. Sur le développement réseau, nous sommes concernés par une association qui s'appelle RESONANCE qui accompagne nos personnels dans les résidences seniors et dans nos EPAH à la fin de vie.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

M. BLACHIER : *Je voudrais insister sur le travail exceptionnel fait par la compagnie du Vieux Singe, qui est dans le 7^e arrondissement, qui fait des créations, qui a été formée dans le 7^e arrondissement et qui va avoir des ateliers au Croiseur.*

Ce sont des gens qui sont dans le 7^e arrondissement et il nous a semblé que c'était important d'arriver à sensibiliser à la fois les acteurs du théâtre aux problématiques des personnes âgées et à l'inverse, que les personnes âgées puissent s'emparer de ce style d'activités qui change fortement par rapport à ce qui est proposé dans les résidences en matière qualitative et artistique.

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

41 - Dotations aux arrondissements pour 2016.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Les arrondissements bénéficient de 3 dotations dont deux dotations de fonctionnement, la dotation de gestion locale et la dotation d'animation locale et une dotation d'investissement.

Il s'agit pour nous aujourd'hui de nous prononcer sur l'intégralité de ces dotations sur l'ensemble de la Ville.

Le montant de la dotation de gestion locale pour 2016 s'élève à **4 701 151 €**.

Le montant de la dotation d'animation locale pour 2016 s'élève à **463 736 €**.

Le montant de la dotation d'investissement pour 2016 s'élève à **1 010 524 €**.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Mme DAGORNE : *Simplement pour rappeler notre vote habituel sur les questions budgétaires : nous nous abstenons. Merci.*

M. GEOURJON : *Je m'abstiendrai également sur ce rapport pour la même raison que l'année passée, j'estime que l'échelon arrondissement est l'échelon de proximité et que ça ne se traduit pas en termes budgétaires et je le regrette. Merci.*

Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à la majorité.

(4 abstentions : Mme DAGORNE, Mme DESRIEUX, M. CHELLALI, M. GEOURJON)

42 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant de 949 846 € – Opération : acquisition, amélioration de 18 logements (14 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 33, avenue Berthelot à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Merci, nous allons avoir trois rapports successifs sur des garanties d'emprunt et l'adjointe au logement que je suis, est très heureuse à chaque fois de les faire passer puisque ça veut dire que nous allons avoir des logements à proposer à nos nombreux demandeurs : 24 000 demandes sur Lyon, plus de 58 000 sur la Métropole.

La garantie est sollicitée à hauteur de 15% par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant de 949 846 € – Opération : acquisition, amélioration de 18 logements (14 logements PLUS et 4 logements PLAI) situés 33, avenue Berthelot à Lyon 7^e.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, le bailleur s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

43 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 4 056 077 € – Opération : construction de 37 logements (28 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés ZAC des Girondins îlot 17 à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Toujours une garantie d'emprunt sollicitée par le même bailleur Poste Habitat Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 4 056 077 € – Opération : construction de 37 logements (28 logements PLUS et 9 logements PLAI) situés ZAC des Girondins îlots 17 à Lyon 7^e. En contrepartie de cette garantie d'emprunt, le bailleur s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

44 - Garantie sollicitée à hauteur de 15% par SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 4 199 746 € – Opération : acquisition en VEFA de 42 logements (33 logements PLU et 9 logements PLAI) situés 30 Bd de l'Artillerie / 49 rue Raclet à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Enfin, une garantie sollicitée à hauteur de 15% par SAHLM Immobilière Rhône-Alpes pour la souscription de 4 emprunts d'un montant total de 4 199 746 € – Opération : acquisition en VEFA de 42 logements (33 logements PLU et 9 logements PLAI) situés 30 Bd de l'Artillerie / 49 rue Raclet à Lyon 7^e.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, le bailleur s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

45 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre de l'emploi et l'insertion professionnelle – Modification du montant de la subvention de fonctionnement général 2015 attribuée à la Maison de l'Emploi et de la formation de Lyon. Approbation et autorisation de signature des conventions correspondantes.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Comme chaque année, on a une « queue de programmation » en septembre, pour des dossiers qui n'ont pas été validés en temps et en heure.

Ce sont des structures associatives dont vous avez la liste dans le dossier, elles sont toutes bien connues dans le cadre de ma délégation.

Pour ce qui est de la convention qui suit, il convient d'adopter une convention modificative puisque, dans le cas de la mutualisation de la Maison de l'Emploi et de la Mission Locale, la directrice de la Mission Locale effectue un mi-temps à la Maison de l'Emploi donc la subvention de la ville se trouve ainsi minorée. Il s'agit de mettre les choses dans le bon ordre et d'adopter ces conventions.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

46 - Attribution d'une subvention de 150 500 € à la Mission Locale de Lyon pour une action d'accompagnement renforcé à l'emploi et à la formation en direction des jeunes des quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville – approbation et autorisation de signature de la convention d'application correspondante.

Rapporteur : Anne-Sophie CONDEMINÉ

Mme CONDEMINÉ : Vous savez qu'il s'agit de répondre à des enjeux pour les jeunes qui résident notamment dans les quartiers prioritaires et à ce titre, la Mission Locale s'est engagée à développer des actions très spécifiques.

C'est une action que nous avons déjà commencée en 2014, le montant était identique mais divisé entre la Politique de la Ville et la délégation de Michel Le Faou et la mienne. Par souci de cohérence, nous avons tout rapatrié chez moi, nous avons fait un transfert de subventions pour qu'il y ait une meilleure lisibilité et visibilité de notre intervention sur le territoire, donc il s'agit de 500 jeunes des quartiers prioritaires qui bénéficient d'un accompagnement renforcé dans l'objectif de les mettre en activité.

Cette délibération a reçu un avis favorable de la commission et, je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

47 - Approbation d'une convention de partenariat entre la ville de Lyon et l'Ecole Emile Cohl dans le cadre du projet d'exposition St'ART.

Rapporteur : Sarah PEILLON

Mme PEILLON : Dans le cadre du SDU (Schéma de Développement de l'Université), la ville de Lyon conduit des travaux et les réflexions d'un groupe de travail sur « la culture et la vie étudiante » qui fait

participer les services des 3 universités et les grandes écoles comme l'INSA et l'ENS et également le CROUS.

Les membres du groupe de travail ont décidé de co-construire des projets culturels et artistiques.

Cette année le "projet St'art" (Student'art) propose de mettre en lumière les travaux artistiques des étudiants d'une prestigieuse école lyonnaise de graphisme et d'illustration : l'école Emile Cohl.

Cette jeune création artistique donnera lieu à plusieurs expositions itinérantes notamment dans notre arrondissement, dans les services culturels des l'université, des grandes écoles, au CROUS et à la Maison des étudiants sur la vitrine de laquelle il y aura une vitrophanie artistique que je vous laisserai découvrir le moment venu.

Toutes ces œuvres seront visibles en ligne sur le site lyoncampus.fr.

Nous vous demandons ce soir d'adopter la convention entre la ville de Lyon et l'école Emile Cohl.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

48 - Attribution de la seconde tranche des subventions de fonctionnement 2015 aux associations gestionnaires d'équipements de Petite Enfance pour un montant de 3 376 840 € – Approbation du modèle de convention d'application financière.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Le 19 janvier 2015, une première tranche de subvention de fonctionnement individualisée a été votée.

Les comptes de résultat et les bilans de l'exercice 2014 de ces équipements ont été reçus et analysés. Des dialogues de gestion ont été instaurés avec ces associations, permettant ainsi d'en affiner l'analyse et de renforcer un partenariat durable.

Cette démarche permet aujourd'hui d'ajuster le montant de la subvention annuelle de fonctionnement au regard des éléments financiers.

Pour le 7^e arrondissement, il s'agit de 16 établissements pour 14 associations, avec un montant de 527 280 euros.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

49 - Attribution d'une subvention d'investissement de 73 710 euros à l'Arche de Noé Fondation Armée du Salut, sis 3-5 rue Félicent à Lyon 7^e et autorisation de signature de la convention.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : L'Arche de Noé a mis en place depuis 2011, de manière expérimentale, un nouveau projet favorisant les liens parent-enfant à partir du support jeu « l'espace jeu famille ».

Face à la réussite de ce projet et aux nombreuses demandes des familles du secteur, l'Arche de Noé prévoit aujourd'hui d'accroître les possibilités d'accueil de cet espace et de développer un lieu d'accueil enfants parents (LAEP) qui permettrait une ouverture cinq jours par semaine au lieu de trois.

Pour cela, des travaux doivent être réalisés dans les locaux de la Fondation de l'Armée du Salut, désamiantage, rénovation, mise aux normes pour accueillir des enfants de moins de 3 ans et leurs parents. L'achat de mobiliers adaptés et le renouvellement des jeux sont également envisagés.

Je vous propose d'allouer une subvention d'investissement de 73 710 euros.

Je vous remercie de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

50 - Attribution de subventions à des organismes œuvrant dans le domaine de la santé : l'accès aux soins, la prévention et la santé mentale.

Rapporteur : Ivana PLAISANT

Mme PLAISANT : Le rapport présenté aujourd'hui a pour objet de compléter et finaliser, pour l'exercice 2015, l'attribution de subventions pour des projets dont l'instruction n'était pas complètement aboutie à l'échéance des précédentes délibérations.

Dans le 7^e arrondissement est concernée la Fondation pour l'Université de Lyon avec la création d'une maison du répit pour les personnes atteintes de maladies graves ou en situation de handicap et leurs proches aidants. Le montant de la subvention est 8 000 euros.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

51 - Programmation financière complémentaire 2015 au titre de la politique de la Ville (volets lien social, gestion sociale et urbaine de proximité et participation des habitants) - Fonctionnement et investissement.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Cette programmation complémentaire est en direction d'acteurs associatifs qui assurent le volet « lien social ». Ces subventions sont proposées sur des appels à projet, les associations disposent de plusieurs mois pour cela et ces subventions sont versées sur ces projets.

Dans notre arrondissement, comme nous l'avons fait dans deux précédents conseils d'arrondissement, sont concernés : la Régie de quartier Eurequa pour un montant de 9 000 euros, la MJC Jean Macé pour un montant de 4 000 euros, l'association des Jeunes de Gerland pour un montant de 3 000 euros et l'association Jeunes Action Gerland pour un montant de 5 000 euros.

Je me permets de préciser que l'association des Jeunes de Gerland et, nous étions nombreux lors de cet évènement, a animé la Cité Jardin en fête. Cette subvention vient couvrir en partie les dépenses générées par l'animation de cette journée et que l'on ne peut que souligner la qualité du travail conduit par cette association.

Les habitants de la Cité Jardin n'avaient pas connu un tel évènement depuis très longtemps, donc on ne peut que se féliciter de la dynamique associative qui se recrée sur ce secteur et je suis heureux de l'accompagner avec cette subvention.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

52 - Attribution de subventions à différentes associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières.

Rapporteur : Loïc GRABER

M. GRABER : Il existe deux types de chantiers : les chantiers dits de loisirs (ceux qui nous concernent sur le 7^e arrondissement) et les chantiers éducatifs.

Dans notre arrondissement sont concernés : les chantiers conduits par la MJC Jean Macé, pendant 3 semaines.

Les chantiers conduits par le Centre Social de Gerland qui ont concernés les travaux de reconditionnement du mobilier archéologique en partenariat avec le service archéologique de la ville de Lyon, une semaine de chantier avec Grand Lyon Habitat pour la remise en peinture du 58 rue de Gerland.

Les semaines de chantier qui restent à prévoir sur les vacances de la Toussaint et de Noël, seront avec la MJC Jean Macé avec Grand Lyon Habitat et également le Centre Social de Gerland.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Nous avons un dernier rapport qui a été posé sur table car il nous a été adressé hier par la direction des assemblées. Il avait été mal orienté vers le conseil du 3^{ème} arrondissement en raison de l'adresse concernée, cours Gambetta.

53 – Garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 977 800 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements en PLS situés 64 cours Gambetta à Lyon 7^e.

Rapporteur : Zorah AIT-MATEN

Mme AIT-MATEN : Il sera dit que c'est avec ma voix que vous vous endormirez ce soir.

Il s'agit d'une garantie sollicitée à hauteur de 15% par la SEMCODA pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 977 800 euros – Opération : acquisition de l'usufruit locatif de 10 logements en PLS situés 64 cours Gambetta à Lyon 7^e.

En contrepartie de cette garantie d'emprunt, le bailleur s'engage à réserver à la ville de Lyon, 3% des surfaces habitables pendant toute la durée de la garantie.

Je vous propose de bien vouloir donner un avis favorable à ce rapport.

Aucune demande d'intervention n'étant présentée, Madame la Maire met le rapport aux voix.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Mme LA MAIRE : Je lève la séance et vous souhaite une bonne soirée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Madame la Maire lève la séance à 22H45.